



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Le conseil de la Municipalité de Verchères siège en séance ordinaire ce 7 mars 2022 à 20h.

Sont présents le maire monsieur Alexandre Bélisle, les conseillères mesdames Katherine R. L'Heureux, Nathalie Fillion et Annie Dubeau, les conseillers messieurs Gilles Lamoureux, Claude Ménard et Dominic Lampron.

Assistent également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier monsieur Luc Forcier et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe madame Carole Dulude.

058-2022 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

059-2022 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame Katherine R. L'Heureux appuyé par monsieur Dominic Lampron et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 7 et 14 février 2022, tels que rédigés et présentés.

Adopté.

060-2022 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 28 février 2022 pour les chèques #4315 au #4557 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 489 458,90\$, ainsi que le chèque #4396 pour le règlement #554-2021.

Adopté.

061-2022 CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

062-2022 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – DÉPENSES ÉLECTORALES 2021

Le trésorier dépose au Conseil le rapport d'activités pour les dépenses électorales 2021 remboursées aux candidats en 2022.

063-2022 REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT RELATIF À LA RÉALISATION DE CARNETS SANTÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – AUTORISATION

ATTENDU le *Règlement numéro 219 visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale* (Règlement) de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

ATTENDU l'article 9 du Règlement qui prévoit qu'un carnet santé sera produit en vue de préciser l'état général de l'immeuble avant la réalisation des travaux de restauration;

ATTENDU que le même article prévoit aussi que la municipalité prend en charge l'ensemble des dépenses engendrées par l'intervention tel que prévu à la sous-section X.I.I et qu'en ce sens, cette intervention ne s'inscrit pas dans le cadre de l'entente en restauration des immeubles patrimoniaux en vigueur, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de comté (MRC);

ATTENDU que les articles 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 934.1 du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent à des municipalités de s'unir de gré à gré et à titre gratuit en concluant ensemble une entente ayant pour but d'obtenir des services, précisant que :

- l'union prévue peut porter sur l'ensemble des actes à poser ou sur une partie seulement des actes reliés à un éventuel contrat;
- les parties à l'union déterminent les modalités de celle-ci et prévoient, le cas échéant, lequel des règlements sur la gestion contractuelle s'applique;

CONSIDÉRANT que la MRC désire être mandatée pour la conclusion d'un contrat de gré à gré relativement aux services professionnels nécessaires dans le cadre de la production des carnets santé exigés en vertu du *Règlement numéro 219 visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale*;

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* s'appliquera dans le cadre du contrat à être octroyé;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la conclusion du contrat, les municipalités locales seront respectivement uniques responsables de la gestion des services qui leur seront fournis comme si elles avaient elles-mêmes contracté ledit contrat;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par madame Annie Dubeau et résolu à l'unanimité :

DE PARTICIPER au Regroupement de municipalités pour l'octroi d'un contrat relatif à la réalisation de carnets santé dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

D'ACCEPTER que la MRC procède à la conclusion d'un contrat de gré à gré, relativement aux services professionnels nécessaires dans le cadre de la production des carnets santé exigés en vertu du *Règlement numéro 219 visant l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale*;

D'ACCEPTER qu'à la suite de la conclusion du contrat, la Municipalité de Verchères sera unique responsable de la gestion des services qui lui seront fournis comme si elle avait elle-même contracté ledit contrat;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

Adopté.

064-2022

P.I.I.A – 700 ROUTE MARIE-VICTORIN – NOUVELLE CONSTRUCTION

Un projet de nouvelle construction pour une résidence unifamiliale au 700 route Marie-Victorin, lot 6 411 313, est déposé.

Considérant l'avis du CCU;

Considérant la résolution 021-20211 autorisant la création du lot 6 411 313;

Il est proposé par monsieur Dominic Lampron appuyé par Katherine R. L'Heureux et il est unanimement résolu que le nouveau projet de construction d'une maison unifamiliale sur le lot 6 411 313 tel que présenté sur les plans de Plans design du 29/11/2021 comme satisfaisant aux critères du P.I.I.A. du site du patrimoine et tel que montré sur le projet d'implantation réalisé par Denicourt Arp.-géom Dossier 58761, minute 15440.

Adopté.

065-2022 SOUMISSION – STABILISATION DU TALUS DU RUISSEAU CODERRE

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur SEAO;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu que les soumissions reçues soient versées aux archives de la Municipalité :

Soumissionnaires	Prix
Béton Laurier	35 642,25\$
NRJ	55 270,78\$
Excavation M. Leclerc	54 785,59\$
Excavation Civil Pro Inc.	94 448,74\$
Excavation et Construction Gélinas Inc.	64 993,53\$
Indy-Co Inc.	63 243,55\$
Alide Bergeron et Fils	50 525,76\$
Senterre Entrepreneur général Inc.	94 900,00\$
Entreprise PNP	93 060,77\$
Excavation ESM Inc.	75 966,28\$

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse des soumissions;

Il est résolu de retenir la plus basse soumission conforme soit celle de **Béton Laurier** au montant de **35 642,25\$** taxes incluses.

Adopté.

066-2022 DÉMISSION DE BENOIT MAROTTE – POMPIER SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par madame Annie Dubeau appuyé par monsieur Dominic Lampron et unanimement résolu de recevoir la démission de monsieur Benoit Marotte en tant que pompier volontaire.

Nous lui transmettrons une lettre de remerciement pour ces années au sein du Service Sécurité Incendie.

Adopté.

067-2022 ENGAGEMENT D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL

Attendu la démission de monsieur Benoit Marotte en tant que pompier temps partiel;

Attendu que le nouveau candidat a déjà la formation de pompier;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu d'engager **monsieur Félix Dubeau-Hervieux** comme pompier volontaire temps partiel au Service de Sécurité Incendie de Verchères.

Adopté.

068-2022 ENGAGEMENT – POSTE DE COL BLEU PERMANENT

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Katherine R. L'Heureux et il est unanimement résolu d'accepter la recommandation d'engagement de **monsieur Christian Beauregard** au poste de col bleu permanent. Les conditions étant celles prévues à la convention collective en vigueur et à l'annexe A-1.

Adopté.

069-2022 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #473-2012, MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT #527-2017, RELATIVEMENT AU BRÛLAGE ET LES FEUX DE FOYER EXTÉRIEUR OU DE LOISIR

Monsieur Dominic Lampron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet règlement concernant le brûlage et les feux de foyer extérieur ou de loisir.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

071-2022 AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, RELATIVEMENT AUX USAGES ET CONSTRUCTIONS PERMIS EN ZONE INDUSTRIELLE

Monsieur Gilles Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage relativement aux usages et constructions permis en zone industrielle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

072-2022 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #571-2022 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, RELATIVEMENT AUX USAGES ET CONSTRUCTIONS PERMIS EN ZONE INDUSTRIELLE

ATTENDU les représentations faites auprès de la Municipalité;

ATTENDU qu'il est pertinent de modifier les usages permis en zone industrielle en fonction des nouvelles réalités entrepreneuriales;

ATTENDU le besoin de précision du texte réglementaire afin d'assurer une bonne compréhension et éviter toutes interprétations;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la Municipalité en matière de zonage par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que les modifications proposées sont en respect du plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Annie Dubeau appuyé par monsieur Claude Ménard qu'un règlement soit et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La grille d'usage de la zone I-2 est modifiée en remplaçant l'indication du point de forme vis-à-vis l'item « 6100 - agriculture limitée » par la note (28).

ARTICLE 2

La note (28) est rajoutée aux grilles I-3, I-4 et I-5 vis-à-vis l'item «6100- agriculture limitée» avec les mêmes normes spécifiques que celles apparaissant à la grille I-2.

ARTICLE 3

L'article 5.2.1 du règlement de zonage est modifié en rajoutant à la fin du 4^e paragraphe, les mots : « Cependant, en zone industrielle et exceptionnellement pour des fins d'entreposage, des installations en forme d'arche, de dôme ou semi-cylindrique avec un recouvrement en toile sont autorisées pour un maximum de 560 mètres carrés par emplacement;

ARTICLE 4

L'article 9.3.2.2 du règlement de zonage est modifié en ajoutant un nouvel alinéa c) qui se lit comme suit :

« c) Pour les abris en toile, ils doivent être implantés en cours arrière du bâtiment principal et sont limités à 2 par emplacement. »

ARTICLE 5

L'article 9.3.2.3 du règlement de zonage est modifié en remplaçant «200m²» par «560m²».

ARTICLE 6

L'article 9.10.4 du règlement de zonage est modifié en remplaçant l'alinéa b) du 4^e paragraphe par le suivant :

« b) Les îlots de conteneurs n'excèdent pas 30,5 mètres en largeur, par 61,0 mètres en longueur, par 9,0 mètres en hauteur, ou l'équivalent de trois (3) conteneurs à l'horizontale»

ARTICLE 7

La note #262 apparaissant aux grilles I-2, I-3, I-4 et I-5 est modifiée par :

- Alinéa 2, remplacer le mot « peut » par le mot « pour ».
- Alinéa 3, remplacer le texte par « Pour un usage temporaire et saisonnier de moins de 30 jours par année, une enseigne supplémentaire d'au plus 3,0 mètres carrés est autorisée durant la période de l'exercice de l'usage ».
- Alinéa 4, remplacer le texte par : « Pour un usage en support à une activité autorisée dans la zone ».
- Alinéa 5, abrogé.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

073-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, RELATIVEMENT AUX USAGES EN ZONE C-6

Monsieur Gilles Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage relativement aux usages en zone C-6.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

074-2022

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES, RELATIVEMENT AUX USAGES EN ZONE C-6

ATTENDU les représentations qui furent faites auprès de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la pertinence de certains types d'usage en zone C-6;

ATTENDU les pouvoirs conférés à la municipalité en matière de zonage par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que les modifications envisagées respectent le plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame Annie Dubeau appuyé par madame Katherine R. L'Heureux qu'un règlement soit et qu'il soit décrété et statué par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

La note (9) apparaissant à la grille des usages de la zone C-6 du règlement de zonage est modifiée en excluant les usages demandant des permis de boisson d'épicerie de la liste des usages prohibés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

075-2022

RENOUVELLEMENT DU PERMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET SES RÈGLEMENTS

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyé par monsieur Dominic Lampron et unanimement résolu que le directeur général Luc Forcier ou la coordonnatrice aux travaux publics, Isabelle Millette, soient autorisés au nom de la Municipalité de Verchères à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le ministère de l'Environnement en vertu de la *Loi sur les pesticides et ses règlements*.

Adopté.

076-2022

LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est unanimement résolu :

Que la Municipalité de Verchères condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adopté.

077-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

078-2022 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h la séance est levée sur la proposition de monsieur Dominic Lampron appuyée par monsieur Claude Ménard.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, greffier-très.

079-2022

Je, Luc Forcier, greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Greffier-trésorier



QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL POUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL 7 MARS 2022

Questionnement sur l'écart de prix des soumissions pour les travaux de stabilisation de talus :

Notre estimation pour ces travaux était d'environ 50 000\$, donc le prix est très bon, les prix les plus élevés sont vraiment en dehors des attentes. L'entrepreneur doit faire les travaux dans le respect du devis.

Remarque et questionnement sur la présence d'eau sur le tablier du nouveau pont de la montée du Moulin :

Nous avons constaté le tout aujourd'hui et les ingénieurs ont été avisés pour trouver une solution.

Suite à l'engagement d'un col bleu, nous sommes rendus à combien de cols bleus ?

Avec cet engagement, nous aurons cinq (5) cols bleus permanents à temps plein. L'un d'eux est en préretraite et travaille 3 jours par semaine.

Pourquoi avoir une roulotte de chantier au garage municipal?

Il s'agit du bureau temporaire pour le contremaître. Dans le budget 2022, nous avons prévu un budget pour l'agrandissement du garage. La salle de pause des employés sera revue et un espace bureau pour le contremaître sera ajouté.

Questionnement sur les mandats confiés à M. Martin Massicotte :

La Municipalité n'ayant pas été en mesure de procéder à des engagements avant le départ à la retraite de M. Massicotte, certains de ses dossiers sont encore à être transférés à l'interne. De plus, M. Massicotte agira en tant que consultant en urbanisme pour les préparations de règlements et modifications de zonage.

Questionnement sur la Fête des joues rouges en février :

Malgré les problématiques en lien avec la température, la fête a connu un réel succès. Nous avons eu de très bons commentaires des citoyens.

Remerciement d'un citoyen pour le ménage fait sur une propriété sur le rang du Petit-Coteau et sur le déneigement en général. Discussion sur le déneigement dans les rangs et sur la différence avec les rangs de Varennes :

Pour protéger l'environnement Verchères applique moins de sel que Varennes. Pour le déneigement, à Verchères l'entrepreneur respecte le devis en vigueur. À Varennes, le déneigement est fait par leurs employés municipaux, cela leur permet un peu plus de flexibilité.

Questionnement sur le plan d'aménagement de la rue Madeleine :

Suite au projet « Un nouveau souffle à Verchères » qui traitait des aménagements possibles dans le secteur du quai et du parc riverain, il a été convenu de commencer par l'aménagement de la rue Madeleine. Donc cette année, il y aura du marquage sur la chaussée, de l'ajout de mobilier urbain et autres dans ce secteur.

Questionnement sur le dossier du quai :

Dans ce dossier, nous sommes en attente que Pêches et Océans Canada obtiennent les budgets pour faire les études préliminaires du projet. Cela permettra d'avoir des estimations pour la réalisation de la remise en état du quai et de déterminer les sommes que le gouvernement Fédéral sera disposé à investir et trouver les partenaires pour couvrir le reste des sommes nécessaires pour réaliser le projet. Tout ce dossier est travaillé pour du moyen et du long terme.

Demande de WIFI dans le secteur de la mairie :

Le tout est prévu au budget 2022 et les installations seront en place pour desservir le parc Jean-Marie-Moreau devant la mairie et probablement une partie autour de la mairie. Cela ne couvrira pas tout le parc des Pionniers.

Remarque d'un citoyen concernant l'état du pavage pour les cyclistes dans les rangs:

La Ville de Varennes a accès à des redevances de la carrière qui leur a permis de faire de gros investissements sur les rangs. De notre côté, nous faisons des améliorations chaque année selon nos budgets. Par contre, au niveau de la voie cyclable de la Route verte de la 132 à Verchères, la qualité est bonne, mais le passage n'est plus possible à Varennes à la hauteur des industries. L'accotement pavé étant pour ainsi dire détruit.

Le maire souligne que demain 8 mars c'est la Journée internationale du droit des femmes. Verchères peut compter sur un Conseil municipal paritaire où les femmes sont bien représentées.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4314 AU #4317
CHÈQUES #4395 AU #4557

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1	PR VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	1 124,46 \$
2	PR VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 189,38 \$
3	PR HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	27 693,66 \$
4	PR BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	138,32 \$
5	PR TELUS	CELLULAIRES FÉVRIER 2022	964,64 \$
6	PR GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENTS DIRECTS JANVIER 2022 (1 DE 12)	48,52 \$
7	PR PAYS SAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM - PAIEMENT DIRECT)	6,90 \$
8	PR CHAPUT AUTOMOBILE INC.	LOCATION DODGE RAM 1500 CLASSIC FÉVRIER 2022 (9 DE 24)	905,17 \$
9	PR CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES FÉVRIER 2022 (2 DE 12)	747,34 \$
10	PR CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE FÉVRIER 2022 (2 DE 12)	16 079,73 \$
11	PR MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	COTISATION 2022 DE L'APAM SELON LE NOMBRE DE POMPIERS	725,00 \$
12	PR MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ÉQUILIBRATION 2022 - VERSEMENT FÉVRIER 2022	7 460,50 \$
13	PR MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 077,00 \$
14	PR DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	AIDE AUX EMPLOYÉS JANVIER 2022 (1 DE 12) PROTECTION INCENDIE	114,98 \$
15	PR LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE	FORMATION 3/02/2022 -JOURNÉE MONTRÉGIENNE DES CAMPS	103,48 \$
16	PR INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR JANVIER 2022 PROTECTION INCENDIE	138,14 \$
17	PR EUROFIN ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE	394,59 \$
18	PR UMQ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	ASSISES 2022 - L'ÉVÈNEMENT LE PLUS ATTENDU DU MONDE MUNICIPAL 12 ET 13 MAI 2022 À QUÉBEC	914,05 \$
19	PR PRUDENT MESURES D'URGENCE	CONTRAT COACHING DES RESPONSABLES ET DU COORDONNATEUR	1 509,05 \$
20	PR MARTIN MASSICOTTE	SERVICES PROFESSIONNELS JANVIER /FÉVRIER 2022	2 993,95 \$
21	PR ARÉO-FEU LTÉE	GANTS/CAGOULES/SACS DE RANGEMENT/BOTTES/ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	2 801,38 \$
22	PR SERVICES DE CARTES DESJARDINS	ADOBE CREATIVE CLOUD JANVIER/FÉVRIER 2022 (COMMUNICATION), SPOTIFY MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE) JANVIER/FÉVRIER 2022, ÉQUIPEMENT WONDESHAPE (ÉDITEUR DE VIDÉOS) JANVIER/FÉVRIER 2022, ZOOM CONFÉRENCE À DISTANCE - LOISIRS, VIN BUREAU, CELLULAIRES FÊTE DES JOUES ROUGES	2 580,13 \$
23	PR LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE FÉVRIER 2022 - LOISIRS	8,50 \$
4315	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT FÉVRIER 2022	23 019,13 \$
4316	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT MTEE CALIXA-LAVALLÉE (DE L'AUTOROUTE 30 AU PETIT-COTEAU), SECTION PETIT-COTEAU (AUX LIMITES DE VARENNES)	1 092,53 \$
4395	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	BRIS D'AQUEDUC RUE LAURIER LE 16/01/2022	7 071,09 \$
4397	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER FÉVRIER 2022 (2 DE 12)	196,33 \$
4398	D.M. VALVE ET CONTRÔLES INC.	PIÈCES (ACTIONNEUR PNEUMATIQUE) USINE FILTRATION	2 771,66 \$
4399	CIE DE PRODUCTION LES FOUTOUKOURS	ANIMATION 12/02/2022 FÊTE DES JOUES ROUGES	1 724,63 \$
4400	PIGEON FERNANDE	CONFECTION RIDEAUX POUR L'ÉGLISE 350E ANNIVERSAIRE	470,15 \$
4402	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION JANVIER 2022 (1 DE 12)	45,00 \$
4403	DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	BATTERIES POSTES INFORMATIQUES (RÉCEPTION / TAXATION)	664,30 \$
4403	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	IMPRESSION TABLETTES RAPPORT D'INTERVENTION POUR SSI, BANDEROLES ORIFLAMMES	
4404	SR IMPRIMERIE	LOGO 350 ^E ANNIVERSAIRE, TIRETTES (200) VISUEL DU 350 ^E ANNIVERSAIRE, COROPLASTS GLISSADES	1 465,69 \$
4405	AQLM - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL	COTISATION 2022 (3 000 À 6 999 HABITANTS)	431,16 \$
4406	PRODUCTION DIO	CONTRAT 01/01/2022 AU 28/01/2022 - ÉCLAIRAGE DES PENTES À GLISSER	6 401,81 \$
4407	SARA-EMMANUELLE DANSEREAU	RÉDACTION - MISE EN PAGE / SUIVI DU 350 ^E ANNIVERSAIRE	75,00 \$
4408	TOURISME MONTRÉGIE - ATR MONTRÉGIE	ADHÉSION 2022	494,39 \$
4409	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	275,94 \$
4410	CENTRE DE SERV. SCOLAIRE DES PATRIOTES	CONTRAT SURVEILLANCE / ÉCOLE PÉRIODE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021	1 416,66 \$
4411	ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES INC.	ENTRETIEN AUTOMNE 2021 SYSTÈME UV AU 97 COTEAU-DES-GRANGES - FACTURÉ	235,70 \$
4412	DLTINC 9139-1896 QC INC.	INSTALLATION WIFI (MATÉRIEL)	384,77 \$
4413	SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	50% DE LA RETENUE PONT-006 (MONTÉE DU MOULIN)	13 169,92 \$
4414	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	57,81 \$
4415	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	DIVERS PROTECTION INCENDIE	119,17 \$
4416	DANY GAUDETTE	ENSEMBLE DE PINCES PROTECTION INCENDIE	106,87 \$
4417	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) JANVIER 2022 (1 DE 12)	296,50 \$
4418	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTILLES GAZ VOIRIE	89,46 \$
4419	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	43,44 \$
4420	A.P.A.M. - ASS. DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTRÉGIE	INTERVENTION DU 12/01/2022 AU 1097 MARIE-VICTORIN	382,50 \$
4421	LAVXEL	LAVEUSE INDUSTRIELLE (INC-096) PROTECTION INCENDIE	14 376,47 \$
4422	FOCUS	LOCATION GPS PÉRIODE DU 01/02/2022 AU 30/04/2022	1 607,64 \$
4423	COPIBEC - SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION	LICENCE BIBLIOTHÈQUE PÉRIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	28,74 \$
4424	LUMEN	ENTRETIEN POSTE DE POMPIER	467,36 \$
4425	THIBAUT & ASSOCIÉS	ENTRETIEN VÉHICULE (1-10-20) PROTECTION INCENDIE	1 047,70 \$
4426	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	1 001,43 \$
4427	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE	635,81 \$
4428	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	275,66 \$
4429	TENAQUIP LTD	CHIFFONS / ATTACHES CÂBLES / ENTRETIEN VÉHICULE (2) PROTECTION INCENDIE	769,49 \$
4431	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ VOIRIE, INCENDIE, 350 ^E ANNIVERSAIRE, DÉNEIGEMENT, RÉSEAU D'ÉGOUT/AQUEDUC, PARCS	887,50 \$
4432	9228-4850 QUÉBEC INC. (VITRO)	ENTRETIEN (V-36-11) DOMPEUR (VITRE)	747,33 \$
4433	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	DÉNEIGEMENT DÉCHARGEMENT CONTRECOEUR LE 01/02/2022 - FACTURÉ	1 567,50 \$
4434	SOLENO SERVICE INC.	ENTRETIEN / INSPECTION TRAITEMENT PLUVIAL VIEUX VILLAGE - CONTRAT	2 586,94 \$
4435	MOTION INDUSTRIES (CANADA) INC.	PIÈCES (ACCOUPEMENTS) USINE FILTRATION	157,58 \$
4436	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 10/01/2022 AU 21 RUE ST-PASCAL, LE 12/01/2022 AU 1097 MARIE-VICTORIN	2 340,00 \$
4437	PRODUCTION P.M. ENR.	IMPRESSION NO 46 - LE REFLET	1 368,20 \$
4438	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION)	339,18 \$
4439	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE DEMANDE 17/12/2021	2 500,00 \$
4442	MINES SELEINE K+S SEL WINDSOR LTÉE	SEL	5 873,69 \$
4443	LONGUS RIVE-SUD/RENÉ RIENDEAU(1986) INC.	ENTRETIEN (V-35-11) PÉPINE (ACCUMULATEUR)	2 530,60 \$
4444	KORVETTE 01	BATTERIES ADMINISTRATION	17,43 \$
4445	CROIX-ROUGE CANADIENNE	ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2022	984,30 \$
4446	LAVXEL	INSTALLATION/FORMATION/MISE EN MARCHÉ- LAVEUSE INDUSTRIELLE PROTECTION INCENDIE	632,36 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4314 AU #4317
CHÈQUES #4395 AU #4557

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
4447	RENÉ THOMAS INC.	PIÈCES PROTECTION INCENDIE	45,76 \$
4448	DEMIX AGRÉGATS	SABLE - PIÈRE DÉNEIGEMENT ET RÉSEAU D'AQUEDUC	4 115,41 \$
4449	ROUSSEAU LEFEBVRE INC.	PLAN / DEVIS LIGNAGE RUE MADELEINE	8 991,05 \$
4450	DENIS LAMOUREUX PEINTRE	PEINTURER BUREAUX DES LOISIRS AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	2 529,45 \$
4451	DIDIER 2.0 INC.	DIVERS PROTECTION INCENDIE	4,67 \$
4452	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	HEURES PRÉPAYÉES - ENTRETIEN INFORMATIQUE	2 874,38 \$
4453	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	FRAIS DÉPLACEMENT JANVIER / FÉVRIER 2022, REPAS (RENCONTRE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE - À TREMBLANT)	580,35 \$
4454	CITOYEN	PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE SP-2021-0153	2 500,00 \$
4459	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	5 810,37 \$
4460	PLOMB'ART INC.	BRIS D'EAU - ÉPURATION	570,85 \$
4461	ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC.	ENTRETIEN (V-35-11) PÉPINE (BOYAU HYDRAULIQUE)	1 857,99 \$
4462	SIGNAL SERVICES INC.	ENTRETIEN (V-34-11) CÂBLE DE CONTRÔLE / COUPLEUR	149,01 \$
4463	RONA INC.	AMÉNAGEMENT - BOÎTES À FLEURS	718,99 \$
4464	PLOMBERIE PHILAUDACE INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES AU 423 PETIT-COTEAU - FACTURÉ	218,45 \$
4465	PAGENET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION FÉVRIER 2022 (2 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS	55,93 \$
4466	WOLTERS KLUWER	CODE DES MUNICIPALITÉS - LOIS ET ANNOTATIONS JURISPRUDENTIELLES DU 01/04/2022 AU 01/04/2023	2 480,10 \$
4467	JOURNAL DE LA RELÈVE INC.	AVIS PUBLIC - TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS DU RUISSEAU CODERRE	354,12 \$
4468	LES ENTREPRISES TOUSIGNANT INC.	LOCALISATION FUITE D'EAU - TOITURE AU 596 MARIE-VICTORIN (PRESBYTÈRE)	97,73 \$
4469	EXPRESS MAG	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	83,93 \$
4470	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	660,49 \$
4471	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	32,14 \$
4472	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50,00 \$
4473	PIZZ VERCHÈRES	REPAS FÊTE DES JOUES ROUGES	38,38 \$
4475	GRÉGOIRE BOISSEAU	CONTRAT - FÊTE DES JOUES ROUGES	60,00 \$
4476	GABRIEL BLAIN	CONTRAT - FÊTE DES JOUES ROUGES	60,00 \$
4477	MÉTRO VERCHÈRES INC	CADEAUX FÊTE, CAFÉ, BOÎTES À LUNCH 350 ^E ANNIVERSAIRE	172,51 \$
4478	BRENNTAG CANADA INC.	BISULFATE DE SODIUM USINE FILTRATION	3 162,90 \$
4479	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	PIÈCE ET ACCESSOIRES (MEMBRANE/COUPLING) USINE FILTRATION	5 231,71 \$
4480	MATHIEU PROULX	ANIMATION - FÊTE DES JOUES ROUGES	1 100,00 \$
4481	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE / VOIRIE	85,22 \$
4482	SOUDURE RENÉ THIBAUT INC.	ENTRETIEN STATION DUVERNAY (NOUVELLE ÉCHELLE)	9 002,54 \$
4483	FORMAPOMPIER - STÉPHANE TROTTIER	FORMATION - 5 INSCRIPTIONS PROTECTION INCENDIE	15 151,70 \$
4484	THERMOS-PRO DIV.DE VITRERIE VERCHÈRES	MANETTE POUR L'OUVRE-PORTE DU GARAGE	137,97 \$
4485	SR IMPRIMERIE	COROPLASTS SIGNALISATION FÊTE DES JOUES ROUGES	1 422,21 \$
4486	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	DIVERS PROTECTION INCENDIE	68,05 \$
4487	TOROMONT CAT (QUÉBEC)	INSPECTION GÉNÉRATRICE NIVEAU 1 MAIRIE, GÉNÉRATRICE NIVEAU 2 USINE FILTRATION	2 040,48 \$
4488	LUMEN	LAMPE PROTECTION INCENDIE	96,79 \$
4489	9038-1179 QC INC.	DEPOBOX (LOCATION CONTENEURS) FÊTE DES JOUES ROUGES / 350 ^E ANNIVERSAIRE	689,85 \$
4490	ISABELLE BOISSEAU	DIVERS 350 ^E ANNIVERSAIRE	83,55 \$
4491	VILLE DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 10/01/2022 AU 21 ST-PASCAL, DU 02/02/2022 AU 41 CALIXA-LAVALLÉE, DU 3/02/2022 AU 36 RUE DALPÉ	2 340,00 \$
4492	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE 23/12/021 AU 28/01/2022	119,00 \$
4493	ETIENNE BUJOLD	PERMIS ALCOOL 350 ^E ANNIVERSAIRE, LUGE / BRIQUETTES DE CHARBON BBQ / RUBAN À MESURER /FRAIS DÉPLACEMENT À SAINTE-JULIE TELUS) FÊTE DES JOUES ROUGES	237,45 \$
4494	PIZZ VERCHÈRES	REPAS ADMINISTRATION	36,45 \$
4495	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE	170,74 \$
4496	MARTIN TREMBLAY	PHOTOS 12/02/2022 350 ^E ANNIVERSAIRE	400,00 \$
4497	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	PORTABLES (2) URBANISME	4 386,95 \$
4498	LES ENTREPRISES TOUSIGNANT INC.	FUITE D'AIR ENTRETOIT, INSTALLATION RÉFLECTEURS (2) DE CHALEUR USINE ÉPURATION	3 251,96 \$
4499	PRODUCTION DIO	ÉCLAIRAGE CHÂTEAU DE NEIGE 350 ^E ANNIVERSAIRE	2 644,43 \$
4500	ASS. DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	CONGRÈS DU 15 AU 17 JUIN 2022 ET FORMATION WEBINAIRE DU 17/03/2022	763,44 \$
4501	AMÉNAGEMENT 2J INC.	DÉPÔT AMÉNAGEMENT PLACE BERNARD-LANDRY (PARC-106)	6 898,50 \$
4502	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE	29,40 \$
4509	CLUB ST-LUC DE VERCHÈRES	SUBVENTION 2022 (INCLUS PUBLICITÉ SUR LE MINIBUS)	2 250,00 \$
4510	SOCCER VERCHÈRES	SUBVENTION 2022	6 000,00 \$
4511	GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE UNITÉ 50	SUBVENTION 2022	1 100,00 \$
4513	LOCATION ET CONSTRUCTION	LOCATION ROULOTTE PÉRIODE DU 14/01/2022 AU 14/02/2022 (VOIRIE)	431,16 \$
4514	CERCLE DE FERMIERES VERCHÈRES	SUBVENTION 2022	1 500,00 \$
4515	LES SERVICES DE PORTES CANADA INC.	ENTRETIEN PORTE DE GARAGE AU 495 RUE DE L'INDUSTRIE	2 270,11 \$
4516	ANNIE DUBEAU	REMBOURSEMENT DÉPENSES ÉLECTIONS 2021 - CANDIDAT	197,18 \$
4517	DOMINIC LAMPRON	REMBOURSEMENT DÉPENSES ÉLECTIONS 2021 - CANDIDAT	102,21 \$
4518	LUC FORTIN	REMBOURSEMENT DÉPENSES ÉLECTIONS 2021 - CANDIDAT	108,65 \$
4519	MARTIN RICHARD	REMBOURSEMENT DÉPENSES ÉLECTIONS 2021 - CANDIDAT	616,80 \$
4520	ACCP-ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS	COTISATION 2022	210,00 \$
4521	FOCUS	LOCATION GPS (V-45-19) / INSTALLATION	575,14 \$
4522	VILLE DE ST-AMABLE	ENTRAIDE DU 02/02/2022 CHEMIN BEAUCE À CALIXA-LAVALLÉE - FACTURÉ	780,00 \$
4523	COMBEQ	COTISATION 20022	436,91 \$
4524	ACMQ - ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	COLLOQUE 2022 À TROIS-RIVIÈRES DU 31 MAI AU 3 JUIN 2022	569,13 \$
4525	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIELS PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	250,27 \$
4526	LES ÉDITIONS CAP-AUX-DIAMANTS INC.	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	45,00 \$
4527	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 13/02/2022 AU 36 RUE DALPÉ, DU 02/02/2022 AU 41 CALIXA-LAVALLÉE	1 560,00 \$
4528	ASD PROMOTION	TASSES (100) / TUQUES (14) 350 ^E ANNIVERSAIRE	2 440,92 \$
4529	SERVICE LOCATION TAPIS COMMERCIAL INC.	LOCATION TAPIS DU 3/01/2022 AU 01/02/2022 PROTECTION INCENDIE	300,47 \$
4530	JEAN-SÉBASTIEN MARTEL	MASQUES COVID-19, MATÉRIELS PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	220,33 \$
4531	ÉLECTROMOTEUR RICHELIEU INC.	RÉPARATION PUIITS D'EAU BRUTE POMPE (BRIS DE NOËL) USINE FILTRATION	2 894,01 \$
4532	ÉNERGIES SONIC INC.	ESSENCE GÉNÉRATRICES MAIRIE/USINE FILTRATION / PROTECTION INCENDIE	2 730,89 \$
4533	BIDIBIDI INC.	TROUSSE PREMIERS SOINS PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	546,13 \$
4534	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	137,24 \$
4535	PLOMBERIE DESMARAIS INC.	RÉPARATION URINOIR PROTECTION INCENDIE	225,35 \$
4536	POMPIER	DIVERS PROTECTION INCENDIE	137,97 \$
4537	BRAVAD TECHNOLOGIE	RENOUVELLEMENT CELLULAIRE I. BOISSEAU (CONTRAT 3 ANS)	116,21 \$
4538	AGRO-SOLUTIONS DM INC.	ENTRETIEN ÉPANDEUSE (V-45-19)	643,75 \$
4539	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	227,60 \$
4540	MODU-LOC FENCE RENTALS LP	BARRIÈRES DE FOULE 350 ^E ANNIVERSAIRE / FÊTE DES JOUES ROUGES	1 149,75 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #4314 AU #4317
CHÈQUES #4395 AU #4557

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
4541	AMBULANCE SAINT-JEAN	SERVICE PREMIERS SOINS 350 ^E ANNIVERSAIRE /FÊTE DES JOUES ROUGES	520,00 \$
4542	BRAY-DOR	ENTRETIEN PORTES (6) PROTECTION INCENDIE	793,27 \$
4543	AQUAMERIK INC.	ENTRETIEN POMPE DOSEUSE PISCINE	680,96 \$
4544	PURE-NET INC.	SERVICE DE CONCIERGERIE 350 ^E ANNIVERSAIRE / FÊTE DES JOUES ROUGES	517,39 \$
4545	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOS DE LA MONTRÉGIE	FRAIS D'ASSOCIATION ET FRAIS D'EXPLOITATION PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2022 ET ÉTIQUETTES CODE À BARRES	6 910,73 \$
4546	SNÖ INNOVATION	CONTRAT- GLISSADES 2021	9 876,35 \$
4547	SABRINA BERTIN	EMBALLAGE CADEAU	15,00 \$
4548	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	ENTRETIEN VÉHICULES (2) ET PIÈCES PROTECTION INCENDIE	1 013,74 \$
4549	LES ÉQUIPEMENTS TWIN (1980) LTÉE	ENTRETIEN (V-41-16) PICK UP 2016 F-150 (TAILGATE MOTORISÉE)	8 107,58 \$
4550	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÉRABLIÈRES ET RANG ST-JOSEPH 2021-2022	3 509,86 \$
4551	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	DÉNEIGEMENT CHARGEMENT DU 08/02/2022	3 170,00 \$
4552	CITOYEN	PROGRAMME DE SUBVENTION 2022 - PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC	100,00 \$
4553	SIGNAL SERVICES INC.	ENTRETIEN FLÈCHE DU (V-34-11) VOIRIE	71,05 \$
4554	GROUPE SCOUT VERCHÈRES	AIDE À L'ÉVÈNEMENT FÊTE DES JOUES ROUGES / 350 ^E ANNIVERSAIRE	500,00 \$
4557	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	77,98 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	2 695,05 \$
		SALAIRES	64 910,84 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	36 713,64 \$
		TOTAL:	489 458,90 \$

RÈGLEMENT 554-2021 -TRAVAUX TERRES-NOIRES ET CALIXA-LAVALLÉE

4396	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	DÉCODMPTE #5	44 203,05 \$
------	--------------------------	--------------	--------------

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 28 février 2022

Luc Forcier
Greffier-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 4430 (1 DE 2)
CHÈQUE # 4455, #4456, #4457, #4458 (2,3,4 ,5 DE 5)

CHÈQUES ANNULÉS

#4314
#4317
#4441
#4474
#4504 au #4508 (décalage des chèques)
#4503
#4512